



**Mairie d'AUBY**  
Transport en autocar intra et extra m  
Lot 2 : Divers transports  
Avenant 1  
Décision n° 2026/065/MP

Envoyé en préfecture le 19/05/2026  
Reçu en préfecture le 19/05/2026  
Publié le  
ID : 059-215900283-20260518-DD\_2026\_065-CC



Publié le 21 mai 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'accord-cadre n°2025-42B (lot 2 Divers Transports) ayant pour objet des prestations de transport en autocar intra et extra muros a été notifié le 19 décembre 2025 au groupement d'entreprises AUTOCARS DOUAIISIENS - AUTOCARS LOLLI

Vu la demande des AUTOCARS DOUAIISIENS en date du 13 mai 2026 relative à son changement de ses coordonnées bancaires

Considérant que le changement de relevé d'identité bancaire n'emporte aucune modification de l'objet, du montant ou des conditions d'exécution de l'accord-cadre.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de formaliser cette modification par avenant.

Considérant que les autres clauses restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Maire,

**Décide**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre transports en autocar intra et extra muros - Lot 2 : divers transports, actant le changement de coordonnées bancaires.

**Article 2**

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY,

Bernard CZECH,  
Maire

